

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 juin 2006

---

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par  
M. Bénisti, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 23 est satisfait par la proposition de loi visant à accorder une majoration de pension de retraite aux fonctionnaires handicapés, qui a été adoptée en termes conformes par l'Assemblée nationale le 15 juin 2006.